

**Le druidisme et la médecine en Gaule : thèse présentée et publiquement soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier le 29 juillet 1908 / par Henri Bertrand.**

**Contributors**

Bertrand, Henri, 1882-  
Royal College of Surgeons of England

**Publication/Creation**

Montpellier : Impr. Grollier, 1908.

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/ynp9vd8q>

**Provider**

Royal College of Surgeons

**License and attribution**

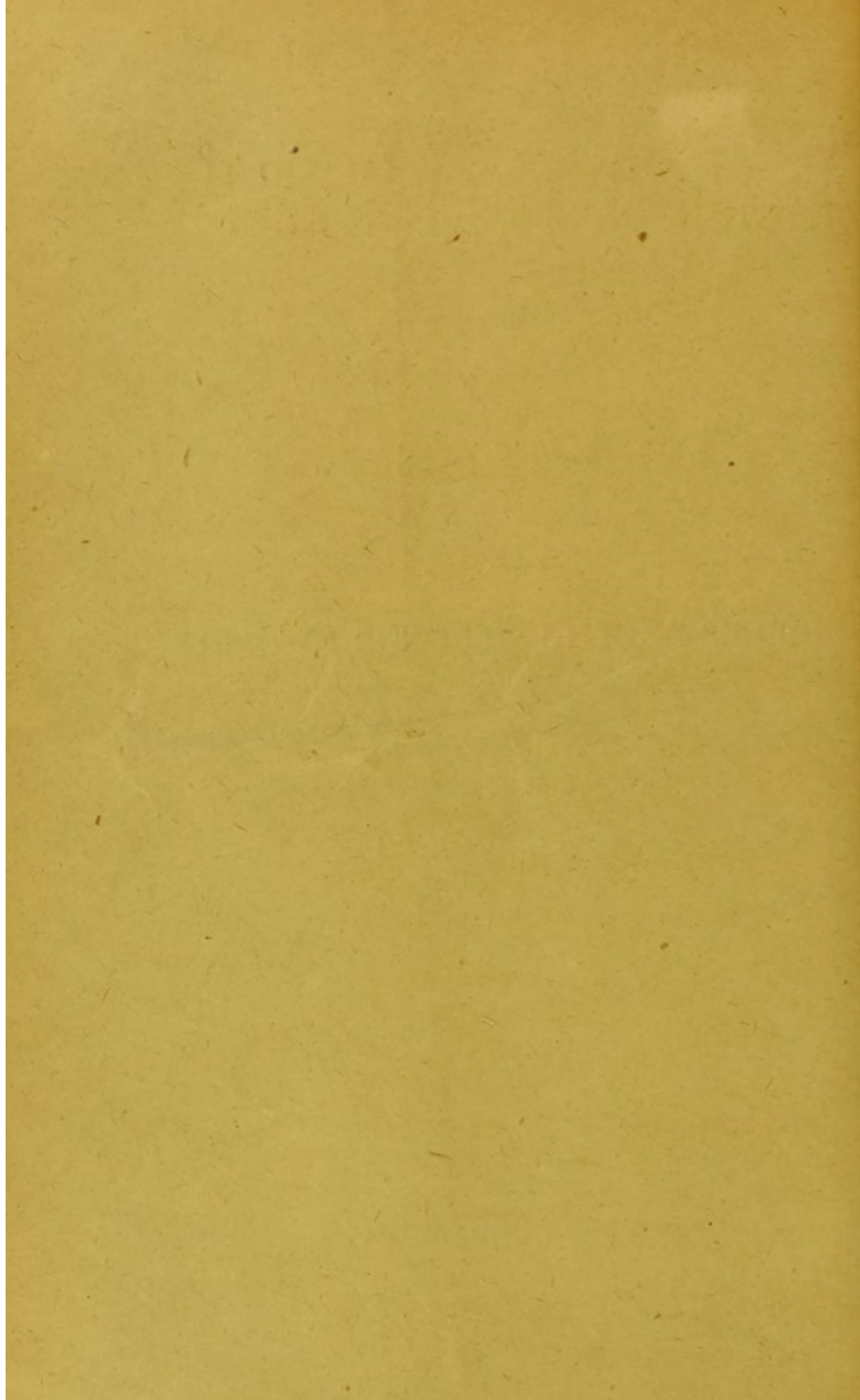
This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).

**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

LE

**DRUIDISME ET LA MÉDECINE EN GAULE**



LE

9.

# DRUIDISME ET LA MÉDECINE

EN GAULE



## THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 29 juillet 1908

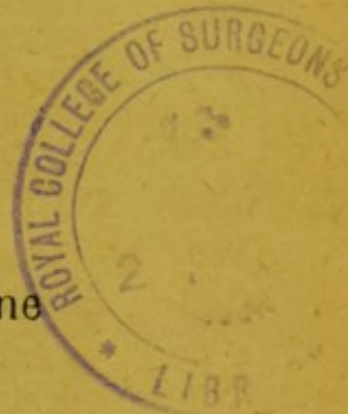
PAR

*HENRI BERTRAND*

EX INTERNE A L'HÔPITAL CIVIL DE BÔNE

Né à Dieulefit (Drôme), le 3 mars 1882

Pour obtenir le grade de docteur en Médecine



MONTPELLIER

IMPRIMERIE GROLLIER, ALFRED DUPUY SUCESSEUR  
Boulevard du Peyrou, 7

—  
1908

# PERSONNEL DE LA FACULTE

MM. MAIRET (\*). . . . . DOYEN.  
SARDA. . . . . ASSESSEUR.

## Professeurs

Clinique médicale. . . . .	MM. GRASSET (*).
Clinique chirurgicale. . . . .	TEDENAT (*).
Thérapeutique et matière médicale . . . . .	HAMELIN (*).
Clinique médicale. . . . .	CARRIEU.
Clinique des maladies mentales et nerveuses. . . . .	MAIRET (*).
Physique médicale. . . . .	IMBERT.
Botanique et histoire naturelle médicales. . . . .	GRANEL.
Clinique chirurgicale. . . . .	FORGUE (*).
Clinique ophtalmologique. . . . .	TRUC (*).
Chimie médicale. . . . .	VILLE.
Physiologie. . . . .	HEDON.
Histologie . . . . .	VIALLETON.
Pathologie interne. . . . .	DUCAMP.
Anatomie . . . . .	GILIS.
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie. . . . .	ESTOR.
Microbiologie. . . . .	RODET.
Médecine légale et toxicologie. . . . .	SARDA.
Clinique des maladies des enfants . . . . .	BAUMEL.
Anatomie pathologique. . . . .	BOSC.
Hygiène. . . . .	BERTIN-SANS (H).
Pathologie et thérapeuthique générales. . . . .	RAUZIER.
Clinique obstétricale. . . . .	VALLOIS.

*Professeurs-adjoints* : MM. De ROUVILLE, PUECH.

*Doyen honoraire* : M. VIALLETON.

*Professeurs honoraires* : MM. E. BERTIN-SANS (\*), GRYNFELTT.

*Secrétaire honoraire* : M. GOT.

## Chargés de Cours complémentaires

Clinique ann. des mal. syphil. et cutanées. . . . .	MM. VEDEL, agrégé.
Clinique annexe des maladies des vieillards . . . . .	VIRES.
Pathologie externe. . . . .	LAPEYRE, agrégé libre.
Clinique gynécologique. . . . .	De ROUVILLE, prof.-adjoint
Accouchements . . . . .	PUECH, prof. adjoint.
Clinique des maladies des voies urinaires. . . . .	JEANBRAU, agrégé.
Clinique d'oto-rhino-laryngologie . . . . .	MOURET, agrégé libre.
Médecine opératoire . . . . .	SOUBEYRAN, agrégé.

## Agrégés en exercice

MM. GALAVIELLE.	MM. SOUBEIRAN.	MM. LEENHARDT.
VIRES.	GUERIN.	GAUSSEL.
VEDEL.	GAGNIERE.	RICHE.
JEANBRAU.	GRYNFELTT Ed.	CABANNES.
POUJOL.	LAGRIFFOUL.	DERRIEN.

M. H. IZARD, *secrétaire*,

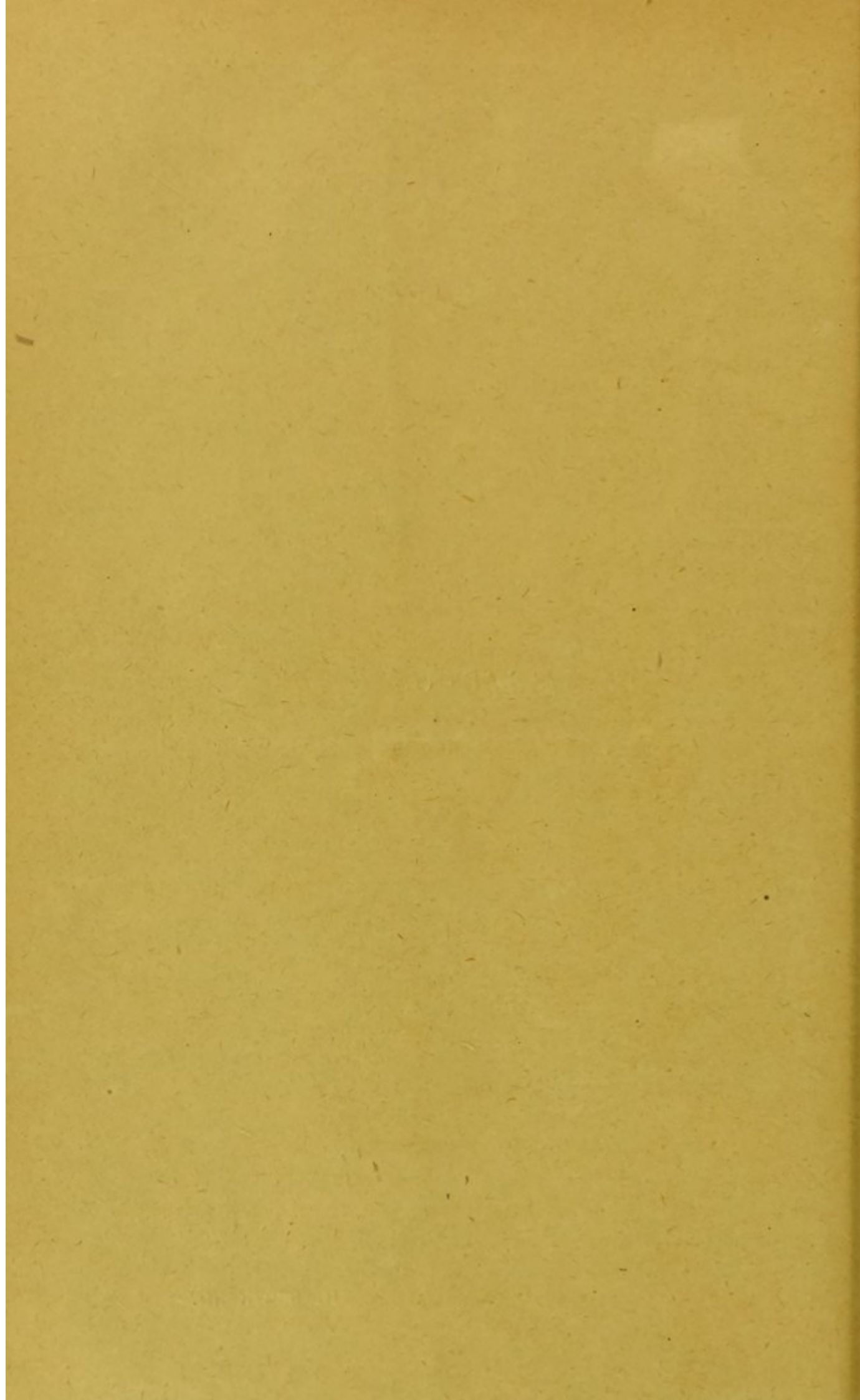
## Examineurs de la thèse :

MM. TÉDENAT, <i>président</i> .	MM. VIRES, <i>agrégé</i> .
SARDA, <i>professeur</i> .	SOUBEYRAN, <i>agrégé</i>

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur ; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MES PARENTS

H. BERTRAND.



## PRÉFACE

Je me rends compte, mieux que personne, de l'imperfection du travail que j'offre — p. p. c. — à notre vieille Faculté, à mes Maîtres, à mes Camarades. Mais ma tâche était difficile.

Je viens de parcourir une route généreusement semée d'embûches par les écrivains grecs ou latins, qui n'ont su parler des Barbares qu'avec le mépris le plus hautain ou l'admiration la moins justifiée.

Heureusement, de savants historiens modernes ont séparé, par la critique la plus ingénieuse et la plus précise des textes, le bon grain de l'ivraie (1). Vers ces chercheurs va toute ma

---

(1) Amédée Thierry : Histoire des Gaulois. — Michelet : Histoire de France. — Henri Martin : Histoire de France et Etudes d'archéologie celtique. — Jean Reynaud : L'esprit de la Gaule, 1864. — De Belloguet : Ethnologie gauloise, 1868. — Bulliot et Roidot : La cité gauloise, 1879. — Mais surtout : Fustel de Coulanges : Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, 1875. — Gaidoz : Encyclopédie des sciences religieuses, au mot Gaulois. — D'Arbois de Jubainville : Cours de littérature celtique, 1889 ; et les Druides et les Dieux celtiques à forme d'animaux, 1906. — Alex. Bertrand : Nos origines, 1897. — Ferdinand Lot : Les Celtes, revue encycl. 1898. — S. Reinach : Description raisonnée du Musée de St-Germain, Bronzes

reconnaissance, parce qu'ils ont facilité ma tâche et fait aussi le charme des heures — trop brèves — que j'ai vécues à la Bibliothèque Nationale.

Je n'ai pas trouvé, touchant plus spécialement à mon sujet, des ouvrages de même valeur que ceux dont je viens de donner le titre. Je ne m'en plains pas. Car si les docteurs Cabanès et Lucien Nass, qui m'ont témoigné la plus grande bienveillance — et je leur en exprime ici ma bien vive gratitude — avaient étudié cette question des Druides guérisseurs, je n'aurais rien pu glaner derrière eux.

Pourtant, pendant que je faisais mes recherches ou après les avoir terminées, j'ai eu connaissance de deux travaux que je dois citer.

Le premier en date est celui de M. Kauffeisen, ex interne des hôpitaux, pharmacien à Dijon (1). Ce sont quelques pages sans prétention, écrites dans un style familier, mais qui, à l'exception des emprunts faits à Pline, ne reposent pas sur des données historiques précises. L'auteur s'en rapporte au Barzaz-Breiz, d'H. de la Villemarqué, pour les six plan-

---

figurés de la Gaule romaine, 1894 ; et Cultes, mythes et religions, 2 vol. 1905. — Allmer : les Dieux de la Gaule, revue épigraphique à partir de 1894. — Camille Jullian : Recherches sur la religion gauloise, et Histoire de la Gaule, 5 vol. en cours de publication, 2 parus, etc. — Il est indispensable aussi de feuilleter : la Revue archéologique, la Revue celtique, la Revue de l'Histoire des Religions, où se trouvent d'ailleurs plusieurs des études que je viens d'énoncer. Je n'ai pas parlé de toutes les élucubrations malades des druidomanes, qui n'ont pas même le mérite d'être du bon roman.

(1) Kauffeisen : La matière médicale chez les Druides, n° 20 du Bull. de la Société des Pharmaciens de la Côte-d'Or. Ce numéro étant épuisé, M. Kauffeisen m'a très aimablement adressé copie de son étude. Je l'en remercie vivement.

tes utilisées par les Druides. Or, je n'apprends à personne que le Barzaz-Breiz est d'une origine infiniment plus suspecte encore que les poèmes gaéliques d'Ossian.

Je pourrais faire le même reproche au travail du docteur Pansier (1), que ne m'avaient pas indiqué les docteurs Cabanès et Lucien Nass, et qui vient fortuitement de me tomber entre les mains à la Bibliothèque de notre Faculté.

M. le docteur Pansier ne nomme pas le Barzaz-Breiz, mais s'inspire aussi de lui, dans les deux pages qu'il consacre à la théogonie des Gaëls, puisqu'il parle de Koridwen, déesse de la Lune (?) de Gwyon, et des six plantes efficaces !

Pour le reste de l'opuscule, qui ne traite d'ailleurs que de la thérapeutique, je me demande s'il est écrit avec toute la réflexion désirable. On y trouve, bien entendu, les inévitables phrases de Pline, mais l'importance que M. Pansier attribue aux documents fournis par Marcellus est peut-être excessive. Et quant à la prière des anciens païens qu'il nous donne d'après un vieux manuscrit, j'ai tout lieu de croire qu'elle est d'une origine druidique plus que discutable. Il suffit de la lire pour s'en assurer.

Mais j'ajoute que mes remarques ne doivent pas dispenser le lecteur de recourir au travail du Docteur Pansier, intéressant à plus d'un titre.

En deux mots, et pour que les critiques auxquelles je m'expose à mon tour ne s'égarent pas, je dois expliquer ce que j'ai voulu faire. Le titre de ma thèse l'indique. Je n'étudie la médecine en Gaule, qu'autant qu'elle présente des rapports avec le Druidisme. Mais les Druides utilisaient vraisemblablement

---

(1) Dr Pansier : La médecine des Gaulois au temps des Druides, Janus, livraison 8 et 9, 1907.

blement tout l'arsenal thérapeutique de leur temps et de leur pays ; et nous pouvons leur attribuer les pratiques gauloises dont parle Pline, même lorsqu'il ne cite pas leur nom.

Je ne consens pas à accorder un crédit pareil à Marcellus Empiricus. Sans doute, la lecture du *De Medicamentis empiricis, physicis ac rationalibus* (1) est d'un très grand profit pour celui qui veut avoir une idée générale de la médecine, populaire surtout, vers la fin du iv<sup>e</sup> siècle ; mais nous sommes dans l'ignorance des sources où l'auteur a puisé.

D'ailleurs, l'intérêt que présente l'étude des Druides guérisseurs réside plutôt dans leurs pratiques religieuses surajoutées à la médecine populaire. Le *De Medicamentis* abonde en formules magiques ; mais nous ne savons d'abord pas, la plupart du temps, si elles ne sont pas grecques, latines ou juives ; puis, les incantations subissent souvent des transformations parallèles aux croyances du pays où nous les trouvons. Et, depuis longtemps, sous Marcellus (fin du iv<sup>e</sup> siècle), le Druidisme ne se présentait plus dans son intégrité.

Cependant, l'étude de la médecine populaire, telle que nous la raconte Marcellus, et telle que nous la trouvons encore aujourd'hui, n'est pas vaine, quand elle ne servirait qu'à témoigner, par les vestiges qu'elle conserve, malgré tout, de la médecine des Druides, de la continuité d'une chaîne qui ne s'est pas rompue depuis deux mille ans.

J'ai traité mon sujet aussi brièvement que possible, mais non pas à la légère. J'ai craint surtout de me laisser aller à des digressions faciles. Le mot de Druide est plein de mys-

---

(1) Edition princeps, Bâle 1536 ; réimprimé à diverses reprises et commenté savamment par Grimm et Pictet.

tère et prête, plus que tout autre, aux poétiques envolées. J'ai eu toutes les peines du monde à me convaincre que je n'écrivais pas un roman, mais bien une thèse de médecine. Mais alors, cette idée m'a tellement poursuivi, que j'ai impitoyablement barré toutes les phrases inutiles. C'est ainsi que j'é présente un travail dénué de toute imagination ; les citations et les renvois ont remplacé la folle du logis. Je me demande même si je ne suis pas arrivé à friser le genre ennuyeux. Pour m'en excuser, je dirai qu'il est souvent plus facile de faire long que court.

Et puis, la brièveté est parfois appréciée des lecteurs. Ainsi penseront peut-être les professeurs membres du jury de ma thèse. Je les remercie d'avoir consenti à siéger pour moi ; en sollicitant d'eux cet honneur, c'est une marque de respectueuse sympathie que j'ai voulu leur témoigner.

Aussi bien, entre tous mes professeurs, je n'avais qu'à choisir, et s'il en est que j'aime plus particulièrement, c'est que j'ai pu simplement les approcher davantage.

De mon internat à l'hôpital civil de Bône, je garde aussi le meilleur souvenir. J'ai pu, pendant ce stage, m'exercer à mettre en pratique les leçons de mes maîtres, sous la direction de bienveillants praticiens. Mais je ne cesserai de conserver pour le directeur, M. Léon Rouyer, l'affectueux respect que je lui ai exprimé à maintes reprises.

En ce dernier acte d'une vie de jeunesse, je veux penser à ceux qui l'ont vécue avec moi. Je dois au moins citer mon bien cher ami Marc Varenne (je songe plutôt à l'écrivain délicat qu'au chef du secrétariat particulier du Président de la République), qui pendant mon séjour à Paris, nécessité par les recherches de ma thèse, m'a traité comme un frère ; et mon cher Marcel Benoit, ex interne des hôpitaux de Montpellier, médecin de la plus belle oasis tunisienne, en souvenir de nos courses, de nos chasses à travers le bled, de

tout ce que nous avons entrepris et entreprendrons encore...

Et je pense aux autres aussi, que j'aime aujourd'hui comme autrefois, aux dispersés, aux disparus, à ceux que l'épreuve a touchés. Notre groupe n'est plus le joyeux groupe d'antan : il porte le deuil... et la vie passe...

---

## LE DRUIDISME : ORIGINE, HIÉRARCHIE, CARACTÉRISTIQUES

Théophile de Bordeu, qui fut un des élèves marquants de l'École de Montpellier, écrivait, il y a un siècle et demi, dans ses *Recherches sur l'histoire de la Médecine* : « Je n'irai point, empruntant ce que Le Clerc et d'autres rapportent des Druides et de leur médecine, augmenter le nombre des histoires présentées en monnaie de bas aloi. Qu'importe au sujet que je traite qu'on sache ou qu'on ne sache point quelques phrases échappées à Pline et à César sur les danses et les simagrées que les Druides faisaient autour des vieux chênes, sur la pompe ridicule qu'ils employaient à la récolte et pour ainsi dire à la dispensation de leur gui de chêne et de deux ou trois autres plantes ? Sur les chansons qu'ils apprenaient à leurs jeunes druides ? Eh ! qui pourrait regretter ou se plaindre de ce que Tibère anéantit cette espèce de fanatiques. »

Je ne sais si cette conclusion est légitime, mais elle est sévère et voudrait être établie sous des bases précises. Je me propose d'examiner avec quelque attention le Druidisme dans ses rapports avec la médecine et d'éclairer, dans la mesure de mes moyens, cette question, encore obscure, des Druides médecins.

Je devrais auparavant, suivant la méthode médicale, étudier le terrain sur lequel s'est développé le Druidisme, et faire un tableau détaillé de la société gauloise. Mais ce serait un gros travail, très spécial, et trop indépendant de celui que j'ai entrepris.

La tribu et la Cité gauloise eurent d'ailleurs leur vie propre, dans lesquelles, suivant les époques, les Druides jouèrent un rôle différent. Les Druides eux-mêmes ne dépendent de mon sujet qu'autant qu'ils ont des rapports avec l'art de guérir.

Je ne dirai rien non plus de cet être brave, orgueilleux, querelleur, curieux, observateur, un peu crédule qu'était le Gaulois ; je ne parlerai de ses croyances que lorsqu'elles pourront expliquer quelque procédé thérapeutique. Je fais simplement remarquer en passant que parmi ces croyances, beaucoup ont une origine préceltique, ligure ou même pré-ligure. Il devait en être ainsi des divinités topiques, ou des forêts, des sources, des fleuves, des montagnes, des vents, tandis que les dieux d'alliance, les dieux communs, forces vagues et générales, venaient sans doute des Gaulois (1).

Mais le Druidisme lui-même, d'où venait-il ? (2). Nous n'en savons trop rien. César (3) lui donne la Bretagne comme

---

(1) Voir à ce sujet : Recherches sur la religion gauloise, de Camille Jullian ou, du même auteur, Histoire de la Gaule, I et II, Paris, 1908.

(2) Ce terme de Druide n'apparaît qu'assez tard dans l'histoire. Diogène de Laërte (Vies et opinions des philosophes illustres en 10 livres. Livre I. Préambule), le fait remonter à Aristote, dans son traité sur le Magique (apocryphe ?). Je n'ai pas à faire remarquer après tant d'autres plus autorisés que moi, que l'étymologie de δρῦς, dervâ, chêne, n'est rien moins que sûre. Vaut-il mieux celle-ci : Dru-vid, les très sages, d'après Thurneysen ?

(3) César : Guerre des Gaules, livre VI, c. 13.

patrie d'origine, mais son affirmation repose sur un : « on dit ».

Beaucoup d'historiens modernes supposent que le Druidisme n'eût pas une origine très ancienne chez nos pères, parce qu'il n'est parlé nulle part de ces Druides dans les récits des expéditions gauloises à travers le monde. Le Druidisme serait d'importation étrangère ; les Gaulois l'auraient trouvé, dit d'Arbois de Jubainville (1) en Grande Bretagne, chez un autre groupe celtique, les Gaëls. « Avant les Druides, il n'y avait chez les Gaulois que les Gutuatri, c'est-à-dire les parleurs, ceux qui priaient les dieux ».

D'autres, comme J. Reynaud (2), ont cru à des rapports étroits entre les Druides et les Mages, ou autres sacerdoces de l'Orient. L'idée n'est pas neuve et date de Diogène de Laërte ou de Dion Chrysostôme.

Camille Jullian pense, lui, que le Druidisme serait bien d'origine gauloise. D'abord, dit-il, les chefs qui commandaient les tribus étaient rois, juges et prêtres à la fois ; la séparation entre les chefs politiques et religieux ne se serait faite que plus tard. Peut-être que « les Druides n'étaient que des rois déchus, rejetés dans le service des dieux... Les deux frères ennemis, Diviciac et Dummorix, celui-là Druides, celui-ci magistrat et tyran, sont à la fois le symbole et la marque du dédoublement de la royauté de jadis en roi sacré et roi politique » (3).

Cette hypothèse me sourirait assez, mais je n'exclurai pas non plus absolument l'opinion de S. Reinach (4), qui croit

---

(1) D'Arbois de Jubainville : Les Druides et les Dieux celtiques à formes d'animaux. Paris, 1906.

(2) J. Reynaud : L'Esprit de la Gaule, Paris 1864.

(3) Camille Jullian : Recherches sur la religion gauloise.

(4) S. Reinach : L'art plastique en Gaule, et le Druidisme, revue celtique, 1892.

que dans les pays celtiques de l'Occident, le Druidisme est antérieur aux Celtes eux-mêmes (1). Je dirai donc, sous toutes réserves, que les Gaulois ont trouvé en Gaule des prêtres aborigènes, ligures ou antérieurs encore aux ligures, qu'ils ont pourchassés peut-être d'abord, et admis peu à peu au sein de leurs tribus. Puis, les races et les religions se sont fusionnées, ces prêtres sont devenus les Druides, ou plutôt, ont formé, en regard des « rois déchus » de Jullian, une foule de prêtres inférieurs, qui se rangent plus ou moins dans les divisions que Strabon (liv. IV), Diodore (liv. V), Ammien Marcellin (liv. XV), nous donnent.

D'ailleurs, j'ai peine à admettre cette division si nette de Strabon en Bardes, Vates et Druides. Il est probable, comme nous le dit César (2), qu'il y avait des Druides proprement dit, caste aristocratique du même rang que les chevaliers, qui chaque année élisaient leur chef sur le territoire des Carnutes ; mais « à côté de ces ministres établis pullulaient et vaguaient les prophètes et les devins, prédisant l'avenir, chantant des vers mystérieux, interprètes des vols d'oiseaux, des astres et des entrailles des victimes, cueilleurs de simples et de plantes magiques, vendeurs d'amulettes, et en tout cela, sans doute, agents, espions, officieux ou serviteurs des Druides, plèbe ambulante le long des grandes routes et stagnante autour des grands sanctuaires, milice bavarde et insinuante de la prêtrise souveraine. Des prêtres, c'étaient ceux-là, surtout, je suppose, que le vulgaire voyait et entendait ; c'étaient des vagabonds du clergé qui prenaient contact avec le peuple pour les affaires religieuses de chaque jour. On les

---

(1) Jullian ne rejette d'ailleurs pas complètement cette opinion. Voir Histoire de la Gaule, II. 110.

(2) César, liv. VI, c. 43.

admirait dans leur costume lorsque, par exemple, vêtus d'une tunique blanche, couronnés de feuilles de chêne, armés d'une faucille dorée, ils s'en allaient couper sur un arbre la branche miraculeuse du gui. Ils faisaient l'étonnement de l'étranger ; et, presque toujours, quand les Romains parleront des Druides et de leurs pratiques, ils songeront à ces hommes, sorciers, charlatans et magiciens, manieurs en sous-ordre des choses divines » (1).

C'est d'eux que je dois m'occuper particulièrement, car il est vraisemblable que, seuls, ils exerçaient l'art de guérir. Je les appellerai Druides pour me conformer à la tradition, bien que nous ne sachions pas nettement à quelle catégorie de prêtres s'appliquait ce titre.

Quant aux autres, aux Druides proprement dit, grands pontifes des choses divines, éducateurs de la jeunesse, gardiens de la tradition, ils ont pu, sans doute, incidemment s'occuper de médecine (2), mais assez tard, à l'époque où leur institution disparaissait ou se transformait, et où eux-mêmes n'étaient plus, par suite des persécutions qu'ils subissaient, qu'une horde de prêtres inférieurs, méprisés des prêtres nouveaux, les chrétiens.

---

(1) Cam. Jullian : Histoire de la Gaule, II, p. 109.

(2) Sprengel (Hist. de la médecine, trad. Jourdan) fait remarquer que chez les Egyptiens, il y avait plusieurs classes de prêtres, désignés par Moïse, Hérodote, Chérémon le Stoïcien, Cl. d'Alexandrie ; c'étaient les derniers de la caste qui apprenaient les six derniers livres d'Hermès, et se livraient aux pratiques de la médecine ordinaire. La haute médecine, celle des formules magiques, était réservée aux prêtres supérieurs. Le rapprochement avec le Druidisme se fait de lui-même. Rien n'est moins étonnant : je dirai, dans le chapitre suivant, que la médecine à ses débuts a été exercée par des prêtres, et, comme c'était un art inférieur, on en chargeait des sous-ordres.

## LES DRUIDES GUÉRISSEURS

J'ai dit que les médecins gaulois devaient appartenir à une catégorie subalterne de prêtres se rattachant, de près ou de loin, au Druidisme.

Il me paraît, en effet, naturel de croire à des rapports étroits entre la médecine et la religion. Je ne sais si la médecine est née de la religion ; mais elle fut d'abord exercée par des prêtres chez les peuples naissants, comme elle l'est encore dans les nations peu civilisées.

Le prêtre était le plus instruit de la tribu ; mais il était surtout l'intermédiaire entre les hommes et les dieux, et toutes les puissances mystérieuses qui produisent et guérissent les maladies. Car les divinités se trouvaient partout ; elles dirigeaient tous les actes de la vie, et Pythagore lui-même pensait, nous dit Diogène de Laërte, que les maladies qui attaquent l'homme et les animaux étaient causées par des démons répandus dans l'atmosphère.

C'est ainsi que sont nées les pratiques fétichistes : « Il fallut conjurer les Esprits malfaisants, et guérir les maux commis par eux. On répétait des incantations en touchant des amulettes, et l'on s'adressait à ceux qui, croyait-on, avaient le pouvoir de chasser les Esprits. Suivant les lieux et selon les peuples, le nom de l'amulette change, mais l'idée

reste la même ; ce sont des grigris chez les nègres, des maris chez les Caraïbes, des sacs à médecine chez d'autres. Les prêtres sont seuls chargés de consacrer toutes les amulettes. Ils cumulent les fonctions de devin, de prophète, d'exorciste, de thaumaturge et de médecin. Parfois ce sont des femmes. Tous ont une grande autorité, et ils sont très redoutés, tant on a peur de leur puissance surnaturelle. Partout il en est de même ; le nom et la forme des choses changent, mais le principe est immuable et ne changera jamais ; il est éternel, car c'est celui de la crédulité » (1).

C'était vrai à Babylone avec les sorciers, en Perse avec les mages, en Grèce avec les devins, à Rome avec les aruspices et les augures, en Gaule avec les Druides. De nos jours, encore, il en est ainsi chez les peuples plus ou moins sauvages. D'après l'abbé Domenech (cité par Bouchut), les Indiens de l'Amérique ne séparent pas la médecine de la religion. Toutes deux, elles sont filles du ciel, émanées du sein du Grand Esprit, et ont été données aux hommes par Monabodzo. Plus près de nous, chez les Arabes, le toubib est moitié sorcier, moitié charlatan ; et chez nous aussi, les sorciers, les prêtres chrétiens eux-mêmes, possèdent, pour les âmes simples, ce double caractère médical et religieux. C'est, d'ailleurs, compréhensible. Le prêtre, détenteur d'un pouvoir spirituel, directeur et guérisseur des âmes, ne peut-il pas aussi guérir les corps ? Si je suis confiant dans la toute-puissance de mon dieu, c'est vers lui que je tournerai mon regard, c'est son aide que j'implorerai dans les épreuves et la maladie, directement par la prière, indirectement par l'intermédiaire d'un de ses ministres.

---

(1) Bouchut : Histoire de la médecine et des doctrines médicales, Paris 1873, tome I, p. 11.

Puisque les Gaulois se croyaient environnés de forces invisibles et toute-puissantes, qui présidaient à tous les actes de leur existence, ils avaient raison de chercher à se rendre ces forces propices. Pour atteindre ce but, ils ne s'adressaient pas au prêtre trop grand, presque inaccessible. Mais ils allaient vers l'humble comme eux, vers celui qui dans leur tribu, leur village, ou de passage, peut-être près de leur demeure, savait parler aux esprits mystérieux, les maîtriser, les apaiser.

Ils s'adressaient aussi à des sorcières, à celles, qu'assez improprement, on a nommées des Druidesses (1). Des textes très nets ne nous permettent pas de douter de l'existence de ces femmes. Strabon, d'après Posidonius, Pomponius Méla surtout (2), sont très affirmatifs. Mais nous savons moins le rôle qu'elles jouèrent, assemblées ou non en collèges, tantôt faisant vœu de virginité comme les neuf vierges de l'île de Sena, tantôt, comme les sorcières d'une île de l'embouchure de la Loire, ne se donnant à leurs époux que dans des conditions spéciales, et hors le territoire sacré. Mais l'importance de ces femmes au point de vue médical est contestable. C'étaient plutôt des voyantes, des prophétesses, des protectrices de matelots, vouées au culte de la mer. Seules, les femmes des Druides purent jouer un certain rôle, car, dit Tacite, elles exerçaient aussi le métier de sorcières, et rendaient la vie aux guerriers blessés (3).

---

(1) D'Arbois de Jubainville croit à l'existence des Druidesses, C. Jullian aussi (voir : Recherches sur la religion gauloise, p. 101 et 102, et Histoire de la Gaule, II, p. 110 et 410.) ; S. Reinach est sceptique : Les Vierges de l'île de Sein, revue celtique, 1897 ; Toutain aussi : Les prétendues Druidesses gauloises, Paris 1903.

(2) Strabon, liv. IV, ch. 6. — Méla, liv. III, ch. 6 et 48.

(3) Tacite : De moribus germanorum, c. 8.

Quoiqu'il en soit, les pratiques de ces sorcières ne devaient différer en rien de celles de nos Druides guérisseurs. Comme eux, elles se revêtaient des « corymbes du lierre au noir feuillage », ou de branches de chêne. Tout au plus, peut-être, invoquaient-elles de préférence les divinités féminines, la déesse Sirona, qui, comme Belenus, présidait à la médecine. Mais les incantations, la magie, devaient faire pour elles, comme pour les Druides, le fond de la thérapeutique. Je ne veux pas dire que les Druides ignoraient une thérapeutique plus rationnelle. D'abord, ils devaient être rebouteurs, car l'art de réduire une luxation ou de consolider une fracture date de toute antiquité. Et puis, les plantes ont des vertus qu'un malade peut découvrir fortuitement. Comme dit Sprengel (1), « dans beaucoup de pays, la nature a placé des médicaments indigènes propres à combattre les maladies endémiques et dont les nations, même les plus sauvages, connaissent l'efficacité. Ainsi, plusieurs espèces de cochléaria guérissent le scorbut dans le nord de l'Europe ; le polygala senega est un antidote précieux dans l'Amérique septentrionale contre la morsure du serpent à sonnettes ; sous les tropiques, on emploie avec succès le suc de limon et de plusieurs autres fruits, soit à l'intérieur, dans les maladies aiguës, soit à l'extérieur, pour changer l'aspect de certains ulcères ; le curcuma fournit aux Brésiliens un excellent remède contre le venin du gecko, etc. C'est ainsi que les peuples les moins policés se créent une espèce de médecine indigène dont les effets sont souvent surprenants. »

Nos ancêtres, très observateurs, savaient herboriser, et les propriétés de certains végétaux ne pouvaient leur échapper.

---

(1) Kurt-Sprengel : Histoire de la médecine, trad. Jourdan, 2<sup>e</sup> édition, 1815, tome I, p. 21, note 1.

Ainsi, après avoir avancé que la médecine à ses débuts ne s'est pas, en Gaule comme ailleurs, séparée de la religion, j'en arrive pourtant à conclure qu'en dehors des talismans et des rites magiques, les Druides connaissaient d'autres moyens plus scientifiques de guérir. Mais je fais remarquer, et j'y insisterai un peu plus par la suite, que les plantes elles-mêmes, le gui, par exemple, servaient surtout de talisman, de même que l'administration la plus rationnelle d'un médicament était toujours compliquée de gestes superstitieux.

Et c'est pourquoi, dans le chapitre qui va suivre, je ne pourrai pas apporter beaucoup d'ordre dans mon énumération, ni séparer entièrement la matière médicale des pratiques purement magiques.

---

## LA MATIÈRE MÉDICALE DES DRUIDES

Je vais parler tout d'abord des amulettes gauloises dont les historiens nous ont conservé le nom. Je passerai ensuite en revue les autres procédés thérapeutiques, dont les propriétés reposaient sur des données occultes, comme les pierres et les fontaines. Je terminerai par les plantes, en commençant par le gui, parce qu'il n'était vraisemblablement lui-même qu'un porte-bonheur, et qu'il est ainsi une transition, non pas chronologique, mais scientifique, entre des pratiques purement superstitieuses et d'autres qui possédaient peut-être quelques vertus.

Je pourrai dire un mot d'abord des *sacrifices humains*. « La nation gauloise tout entière, écrit César, est très portée à la superstition ; et pour ce motif, ceux qui sont atteints de maladies graves, ceux qui font la guerre et qui vivent dans les dangers, immolent des hommes pour victimes, ou font vœu d'en immoler. Les Druides sont les ministres de ces sacrifices ; ils croient que les dieux immortels ne peuvent être apaisés qu'en rachetant la vie d'un homme par celle d'un autre homme » (1).

---

(1) César : La guerre des Gaules, livre VI, ch. 16.

Mais les Gaulois ne se sont pas distingués des autres peuples ; et nous pourrions bien dire avec Plutarque : « Pourquoi (les Romains) ayant appris que les Bletonesii qui sont des Barbares, avaient sacrifié un homme aux dieux, interdirent-ils cet usage pour l'avenir ? Pourquoi eux-mêmes, peu d'années auparavant, avaient-ils enterré vifs dans la place dite des Bœufs, deux hommes et deux femmes hellènes et gallates ? Il paraît absurde, en effet, qu'ils fissent eux-mêmes ce qu'ils reprochaient à des Barbares comme des actions impies » (1).

> D'ailleurs, Pomponius Méla écrivait au 1<sup>er</sup> siècle après J.-C. que ces sacrifices atroces n'existaient plus chez les Gaulois ; tout au plus se contentaient-ils de conduire les victimes à l'autel ou de leur infliger de légères blessures (2). Les sacrifices humains, même au temps de César, ne devaient pas être très fréquents, l'écrivain latin le laisse supposer par son correctif : « ou font vœu d'en immoler ».

Parmi les nombreux *talismans* que possédaient sans doute les Gaulois, nous connaissons surtout le fameux *œuf de serpent*, grâce à Pline. Nos ancêtres désignaient sans doute ainsi un oursin fossile ou échinite, assez commun dans nos pays. Voici la légende que nous conte sérieusement le naturaliste latin (3). Des serpents innombrables produisent ces œufs pendant l'été. Ils se rassemblent dans certaines cavernes de la Gaule, se mêlent, s'entrelacent, et avec leur bave et l'écume de leur corps, forment une espèce de boule qu'ils

---

(1) Plutarque : Questions romaines LXXXIII in Extraits des Auteurs grecs concernant l'histoire et la géographie des Gaules, Cougny, Paris, 1886.

(2) Livre III, c. 2.

(3) XXIX, 3.

rejettent en l'air avec des sifflements. C'est alors qu'il faut s'en emparer avant qu'elle n'ait touché terre. Un homme embusqué reçoit l'œuf dans un sayon, saute sur un cheval, et, poursuivi par les serpents, n'est en sûreté que lorsqu'il a mis une rivière entre eux et lui.

Mais il fallait aussi que l'œuf, ravi à une certaine époque de la lune, fut jugé bon par les Druides ; car il devait surnager lorsqu'on le plongeait dans l'eau, même entouré d'un cercle d'or. Alors, doué d'une vertu surnaturelle, il assurait la victoire, le gain d'un procès, et donnait libre accès auprès des rois. Les Druides le portaient parmi leurs insignes, mais consentaient toutefois à s'en défaire à haut prix.

Nos confrères gaulois mystifièrent-ils les étrangers à propos de cet œuf fabuleux, ou, moitié charlatans, moitié convaincus, avaient-ils le simple désir de tirer quelque bénéfice de leur profession et de vendre un talisman très cher ? Je ne sais. Cet œuf ne fut peut-être aussi pour les Celtes qu'une représentation du serpent qui leur était cher. S. Reinach, qui s'est occupé de toutes les figurations du serpent qui sont venues jusqu'à nous, suggère l'idée que Zagréus, le serpent cornu de l'orphisme, pourrait avoir donné naissance au serpent gaulois (1). Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de chercher des explications aussi ingénieuses. Dans toutes les religions, le serpent a joué un rôle important. Rappelons-nous simplement le serpent d'Eve, le serpent d'airain de Moïse, le serpent des prêtres égyptiens, le serpent de la Pythonisse de Delphes, celui des Karthaginois, et le symbole de notre art : le serpent d'Esculape.

Un autre talisman, dont l'existence nous est révélée par sa

---

(1) S. Reinach : Cultes, mythes et religions, 2 vol., Paris, 1905. II, page 65.

fréquente présence dans les tombes gauloises, est le *chapelet d'ambre*. Ce corps fut d'ailleurs signalé par les prêtres chrétiens comme employé à la magie. Les peuples de l'Islam croient encore en lui, et même chez nous, certaines mères ne négligent pas d'en suspendre un collier au cou de leurs marmots pour faciliter leur dentition.

Il y avait encore des dents de divers animaux, des fragments d'os ou de pierre, et d'autres objets qui pouvaient être autant des ornements que des amulettes.

Ce n'est pas seulement comme amulettes que les *pierres* ont occupé une place importante dans la thérapeutique des Druides. Leur masse, la bizarrerie de leurs formes devaient agir sur les imaginations ; et les Gaulois, qui croyaient que ces pierres étaient l'habitat d'un dieu, venaient les adorer ou les implorer par des rites étranges. Gaidoz (1) fait remarquer que certains dolmens ont des trous par lesquels il est encore d'usage, en certains lieux, de faire passer les enfants nouveaux-nés. Sur le haut d'une montagne, près de Dourgne (Tarn), existe une plate-forme avec des monuments mégalithiques percés. Tous les ans, une grande foule s'y réunit. Les pèlerins font neuf fois le tour du temple, et les boiteux, les paralytiques, aveugles, malades de tous genres, espèrent obtenir la guérison de leurs maux. Il suffit d'introduire dans un des trous pratiqués dans la pierre le membre affligé auquel le trou est destiné : tête, cuisse, bras, etc. Si cette épreuve ne réussit pas, on s'adresse à une fontaine placée non loin de là, le jour de la Saint-Jean, c'est-à-dire la grande fête du solstice d'été (2).

Cette cérémonie religieuse et médicale donne une idée, et

---

(1) Gaidoz : Un vieux rite médical, 1892, Paris.

(2) Clos, cité par Gaidoz.

provient sans doute, de celles qui se passaient chez les Celtes. Il se peut aussi que dans le rite des trous, il y ait cette croyance universellement répandue, que nous pouvons transmettre à la matière le mal qui nous afflige : c'est ainsi qu'on plante un clou dans le bois pour se guérir du mal de dent.

Les *fleuves et les sources* étaient aussi les habitats de génies qui donnaient aux eaux des vertus mystérieuses. Ces eaux étaient des lieux de pèlerinage, comme elles le sont encore en diverses régions de France, le Morvan, par exemple (1).

Les unes guérissaient de la fièvre, les autres de la teigne et de la colique. En lançant sur l'eau le linge du nouveau-né, on pouvait connaître la longueur de sa vie. Galien (2) nous dit même « qu'on plongeait le nouveau-né dans l'eau froide pour éprouver sa santé » ; le Rhin désignait les enfants issus d'un adultère (3), et la fontaine d'Artykomis aurait été juge de la virginité des femmes. Enfin, associant les vertus de la pierre aux vertus de l'eau, les Gaulois pensaient que la pierre de la source de la Saône était fébrifuge (4).

Nous pouvons nous demander si les Gaulois avaient distingué les eaux qui possédaient des propriétés minérales. Les anciens connaissaient ces propriétés (5) ; à leur suite, les Gaulois ont dû les apprendre. Mais je ne me refuse pas à admettre qu'auparavant ils aient fait à ce sujet des observations précises. Les eaux qui guérissaient la teigne étaient sans doute des eaux sulfureuses. D'ailleurs, même les peu-

---

(1) Bulliot et Roidot : La Cité gauloise, Autun, 1879.

(2) Galien : Discours 1. Conservation de la santé.

(3) Julien : Discours II.

(4) De fluviis, 6, 3.

(5) Pline, XXXI. Strabon, IV, 2.

ples primitifs savent distinguer les qualités des eaux : les indigènes de Gafsa ou d'Hamman-Meskoutine ont fait de tout temps au sujet de leurs sources des remarques judicieuses, et nos ancêtres étaient pour le moins aussi observateurs.

En Gaule, comme ailleurs, les *plantes* ont joué le rôle principal dans la médecine populaire. Le *gui* passe pour avoir occupé la première place, parce que peut-être c'est de lui que Pline nous a le plus longement parlé (1). Voici ce qu'il nous en dit :

« Aux yeux des Druides, rien n'est plus sacré que le gui et l'arbre qui le porte, si toutefois c'est un rouvre. Le rouvre est déjà par lui-même l'arbre dont ils font les bois sacrés... Ce gui est regardé comme envoyé du ciel... Le gui sur le rouvre est extrêmement rare, et quand on en trouve, on le cueille avec un très grand appareil religieux. Avant tout, il faut que ce soit le dixième jour de la lune, jour qui est le commencement de leurs mois, de leurs années et de leurs siècles, qui durent trente ans. Ils l'appellent d'un nom qui signifie remède universel. Ayant préparé, selon les rites, sous l'arbre, des sacrifices et un repas, ils font approcher deux taureaux de

---

(1) Aucune source n'est absolument sûre. En première ligne, Pline avec son *Histoire naturelle* en 37 livres, immense compilation de plus de 2.000 volumes, où sont complaisamment accueillies toutes les pratiques médicales de l'époque. — Dioscoride d'Anazarbe cite bien dans son traité de la matière médicale de nombreuses plantes avec le nom romain et le nom gaulois, mais sans aucun détail. — Même observation pour Galien qui parle (*Discours I. Conservation de la santé*) de nombreux remèdes qui lui sont apportés du pays des Gaules, sans dire si les Celtes les utilisaient. — J'ai dit dans ma préface ce que je pensais du *De Medicamentis*..., de Marcellus de Bordeaux ; et on peut appliquer les mêmes observations à l'*Herbarium* de Lucius Apuleius Platonicus.

couleur blanche, dont les cornes sont attachées alors pour la première fois. Un prêtre, vêtu de blanc, monte sur l'arbre, et coupe le gui avec une serpe d'or ; on le reçoit sur une saie blanche ; puis on immole les victimes en priant que le dieu rende le don qu'il a fait propice à ceux auxquels il l'accorde. On croit que le gui pris en boisson donne la fécondité à tout animal stérile, et qu'il est un remède contre tous les poisons. Tant, d'ordinaire, les peuples révèrent religieusement des objets frivoles ! » (1).

D'autre part, il ajoute, sans désigner clairement les Gaulois :

« Quelques-uns, par superstition, pensent que le gui est plus efficace cueilli sur le chêne au commencement de la lune, et sans l'atteinte du fer ; qu'il guérit l'épilepsie s'il n'a point touché la terre ; qu'il fait concevoir les femmes qui en portent toujours sur elles ; que mâché et appliqué sur les ulcères, il est souverain pour leur guérison » (2).

Remarquons que tout est fait, dans cette récolte du gui, qui avait lieu en un jour solennel entre tous, pour frapper l'imagination du fidèle : robe blanche, saie blanche et taureaux blancs. Et puis, comme le dit Camille Jullian : « La vie du gui aidait si bien à traduire en de poétiques métaphores les dogmes les plus séduisants et les espérances les plus joyeuses ! Fille des oiseaux du ciel, qui transporte sa graine, compagne des arbres sacrés sur lesquels elle prend racine, demeurant verte et vivante au milieu des branches dépouillées par l'hiver, la plante était l'image de l'âme éternelle venue du ciel, aimée des dieux, et qui traversait incorruptible l'époque du trépas et les horreurs du cadavre. Une bran-

---

(1) Pline : *Hist. nat.*, trad. Littré, XVI, 95.

(2) Pline, XXIV, 6.

che de gui, disaient les Italiotes, ouvrit à Enée vivant les portes des Enfers ; les Druides ont pu de même enseigner que, comme le gui, l'esprit sortait du corps expirant et triomphait du passage de la mort. L'un et l'autre étaient de cette mort les vainqueurs souverains. Plus tard, rabaissant cette leçon et la prenant à la lettre, les sorciers héritiers des Druides auront fait du gui, symbole de la vie, un moyen de guérison, et du guide chêne, relique sacrée, miracle de la nature, le plus universel des remèdes. Mais cela n'est qu'une hypothèse, et peut-être, en la faisant, cède-t-on trop au désir de donner à la religion druidique le charme attrayant d'une morale poétique » (1).

Jean Reynaud (2), qui d'ailleurs pousse un peu loin son enthousiasme pour le Druidisme, compare la « liturgie » du gui à celle de l'ômône (haôma) chez les mages. « A certaines époques fixées par le rituel, invoquant avant tout le nom sacré de l'astre de la nuit... ils se réunissent processionnellement pour aller chercher dans les montagnes une certaine plante nommée en zend haôma, laquelle, mise en infusion dans une coupe sacerdotale, suivant certaines formules qui constituent la partie culminante de leur office, se transforme à leurs yeux en un liquide sacramentel par lequel ils s'imaginent communiquer et communiquent, en effet, par le ravissement de la foi, avec la source céleste de laquelle découle toute vie. Comme les chrétiens dans leur coupe remplie de l'infusion des fruits de la vigne, ils voient dans ce breuvage miraculeux l'instrument de la délivrance du mal et de l'immortalité. »

Quoiqu'il en soit de ces analogies, intéressantes, à coup

---

(1) C. Jullian : Histoire de la Gaule, II, p. 168.

(2) J. Reynaud : L'esprit de la Gaule, 1864.

sûr, mais qui n'autorisent pas à donner aux deux rites une communauté d'origine, je crois que de cette plante sacrée qu'était le gui, les Druides faisaient une sorte de porte-bonheur, ainsi le buis béni dans la religion catholique. Et d'ailleurs, comme le gui a toujours été très rare sur le chêne (1), les Celtes durent en composer non pas même une infusion, mais une sorte d'eau bénite.

Médicament et contre-poison universels, donnant la fécondité qu'il soit pris en boisson ou porté constamment par les femmes stériles, le gui agissait par des propriétés occultes. Mais peut-être, quand il fut bien reconnu que ce remède ne pouvait tout guérir, on en restreignit l'emploi à des cas spéciaux, l'épilepsie par exemple.

La croyance dans la vertu du gui contre l'épilepsie s'est conservée jusqu'à nous, autant dans le corps médical que dans le peuple. Amédée Thierry (2) dit que Boerhaave, Van Swieten et de Haen assurent l'avoir employé avec succès dans les affections nerveuses. L'ancienne pharmacopée le mentionnait souvent. Quand au peuple, qui recherche encore avidement le gui de chêne, il a conservé diverses formules où cette plante est employée. Voici la recette que donne, d'après un

---

(1) Je n'insisterai pas, après tant d'autres, sur la rareté du gui du chêne. D'après M. Chassignol, qui a mentionné ses recherches dans un récent travail sur le gui, on compterait en France 37 départements ayant chacun deux ou trois chênes porteurs de gui. Pour ma part, je dois à M. Marcel Bonnefoy-Sibour, ancien préfet, trésorier-payeur général à Dijon, officier de la Légion d'honneur, qui s'est aussi occupé de la question, l'aimable communication d'une photographie d'un superbe chêne à gui, photographie prise le 22 mars 1903, avant la feuillée, à Villy-le-Brûlé, arrondissement de Beaune, par M. Paul Gilardoni, conservateur des eaux et forêts.

(2) A. Thierry : Hist. des Gaulois, tome I, 4<sup>e</sup> éd., p. 491, note 1.

vieux manuscrit inédit, un numéro du *Journal des Débats* de mai 1908 ; c'est encore un spécifique contre l'épilepsie, qui s'appelle potion d'Eau d'hirondelles composée : « Il faut prendre vingt hirondelles de la première nichée (les petites comme les grosses sont bonnes), que vous partagez toutes vives par dessus le dos ; une poignée de mélisse citronnée, une chopine de vin blanc ; deux onces de crasne humain, non inhumé, mais d'un homme mort de mort subite ou violente ; une once de véritable gui de chêne. On passe le tout par l'ambic, et vous en tirez de l'eau dont le malade prendra une cuillerée à jeun les quatre derniers jours de chaque lune ».

C'est un peu compliqué. Plus simple est cette autre recette que les bonnes femmes préconisent encore dans le Baugeois. Elle est souveraine contre la jaunisse : « Faire macérer du gui d'aubépine (autre espèce rare) dans du vin blanc, et en faire prendre un verre au malade à jeun, jusqu'à guérison » (1).

Comme précédemment, c'est à jeun qu'il faut opérer, et le vin blanc sert encore d'excipient.

En définitive, le gui a-t-il quelque propriété thérapeutique ? Car, par une fortune singulière, voici que cette plante, qui connut presque les honneurs divins, qui fut en faveur chez les savants, révéérée par le peuple, porte-bonheur un peu partout, puis victime d'un méprisant oubli de la part des médecins, reparait accablée de vertus nouvelles !

C'est le docteur René Gaultier (les expériences de Deguy en 1901, demeurèrent ignorées) qui a remis dernièrement cette plante en faveur chez nous. Il avait eu connaissance de deux cas d'hémoptysie enrayée par du gui de chêne employé sur les conseils d'une commère, et entreprit, à la suite de médecins

---

(1) C. Fraysse : Le folk-lore du Baugeois, Baugé, 1906.

étrangers, des essais de traitement d'hémorragie pulmonaire au moyen de cette plante. Il se servit d'extrait éthéré de gui, en pilules, à la dose de 0 gr. 80 par 24 heures. Chez la plupart des sujets, l'hémoptysie fut arrêtée. Ce résultat serait expliqué par une action vaso-dilatatrice dans la circulation générale. Le gui serait un hypotenseur, agissant directement sur les noyaux bulbaires. On pourrait l'ordonner avec succès chez les artérioscléreux et les brightiques.

Je n'ai pas à m'appesantir sur ce point de thérapeutique. Les communications de Gaultier, et dernièrement la thèse de Vachez (1), renseigneront suffisamment ceux qui sont curieux d'approfondir la question, dont tous les quotidiens, au surplus, ont parlé avec de plus ou moins brillants commentaires.

La *verveine* paraît, comme le gui, avoir été particulièrement en faveur auprès des Druides.

« Les Gaulois, dit Pline, emploient la verveine pour tirer des sorts et prédire l'avenir. Mais les mages (2) surtout débilitent des folies sur cette plante ; ils disent que si on on s'en frotte, on obtient ce qu'on veut, on chasse les fièvres, on se concilie les amitiés, on guérit toute maladie ; qu'il faut la cueillir vers le lever du chien, de manière à n'être vu ni de la lune, ni du soleil, et après avoir donné en expiation à la terre des rayons de miel ; qu'il faut la circonscrire avec le fer, l'arracher de la main gauche et l'élever en l'air, puis faire sécher à l'ombre séparément les feuilles, les tiges et la racine. Ils ajoutent que si on asperge un triclinium avec l'eau où elle a trempé, les repas deviennent plus gais. On la pile dans du vin, contre les morsures de serpent (3). »

---

(1) Vachez : Contribution à l'étude thérapeutique du gui. Thèse de Paris, 1908.

(2) Pline dit tantôt Druides, tantôt Mages, pour désigner les prêtres gaulois.

(3) Pline, livre XXV, 59, Littré.

Je me suis assez étendu sur le gui, pour n'avoir pas à montrer encore ici que la plante tirait toute sa vertu du rite compliqué qui enveloppait sa récolte. On en faisait aussi, comme le remarque Pline, une eau qui possédait des propriétés occultes. Car je ne suppose pas que les Gaulois fussent mis en gaieté par la simple odeur, d'ailleurs agréable, de la plante.

Nous retrouvons la verveine plante sacrée chez d'autres peuples ; elle entrait dans la composition de l'eau lustrale des Grecs et des Romains ; elle tint toujours sa place dans l'attirail magique des sorciers et des fées, et les Bardes s'en ceignaient le front. Enfin, la pharmacopée moderne l'a toujours comptée au nombre de ses simples. On la dit astringente, fébrifuge, vulnéraire, antispasmodique, qualités toutes contestables.

Le *sélag*e était encore l'objet de pratiques spéciales. « On cueille le sélag sans l'entremise du fer, avec la main droite passée à cet effet par l'ouverture gauche de la tunique, comme si on voulait faire un larcin ; il faut être tout couvert d'un vêtement blanc, avoir les pieds nus et bien lavés, et avoir préalablement sacrifié avec du pain et du vin. On l'emporte dans une serviette neuve. Les Druides gaulois ont prétendu qu'il faut toujours l'avoir sur soi contre les accidents, et que la fumée en est utile pour toutes les maladies d'yeux » (1).

C'est toujours le même rite. On commet un larcin vis-à-vis de la terre, et il faut le dissimuler. Il est probable, mais non sûr, que le sélag est le *lycopodium selago*, espèce de mousse qui croît dans les rochers, aux propriétés émétocathartiques. Pline l'appelle, d'ailleurs, « mousse purgative ». Les Gaulois ont certainement connu ce caractère de la plante,

---

(1) Pline, XXIV, 62, Littré.

s'ils en ont absorbé. Dans les maux d'yeux, la fumée devait agir simplement en provoquant un larmolement considérable.

Le *samolus* est la quatrième plante sacrée dont Pline nous a conservé le cérémonial de récolte. « Les mêmes Druides, dit-il, ont donné le nom de *samolus* à une plante qui croît dans les lieux humides. Celle-ci doit être cueillie de la main gauche, à jeun, pour préserver des maladies les bœufs et les porcs. Celui qui la cueille ne doit pas la regarder, ni la mettre ailleurs que dans l'auge où on la broie pour que les animaux puissent l'avalier » (1).

On identifie, très hypothétiquement, cette plante avec le *samolus valerandi*, qui serait antiscorbutique. Au surplus, il ne paraît pas avoir été utilisé en médecine humaine. Mais il va de pair avec le gui, la verveine et le sélage : ces quatre plantes, dans l'état actuel de nos connaissances, jouaient simplement chez les Gaulois un rôle religieux ou magique.

D'autres furent-elles employées plus scientifiquement ? Sans doute. Malheureusement, Pline ne nous dit des Gaulois que ce qu'il considérait comme des singularités. Pour le reste, nous sommes instruits incidemment.

Ainsi de la *centaurée*. Voici ce qu'en dit le naturaliste latin. « Il est une autre centaurée (il vient de parler de la grande centaurée qui a la vertu de réunir les plaies) surnommée lepton. Elle croît sur le bord des fontaines. Les Gaulois la nomment *exacon*, parce que, prise en breuvage, elle fait évacuer par le bas toutes les substances vénéneuses » (2).

C'est une observation précise et fort exacte, s'il s'agit bien de la petite centaurée, laxatif encore utilisé de nos jours.

---

(1) Pline, XXIV, 63, Littré.

(2) Pline, XXV, 31, Littré.

Le *nard gaulois*, ou valériane des Alpes, appelé Saliunca en ligure, d'après Dioscoride, était en Gaule, comme dans le monde ancien, considéré comme une panacée aux vertus innombrables (1). Mais je ne sais trop si les Gaulois en connaissaient l'action sédative du système nerveux.

La *bétoine* (2), en revanche, « la plante la plus estimée de toutes », appelée vettonica, peut-être parce qu'elle fut empruntée par les Vettons, peuple d'Espagne, à la Gaule, servit de médicament. On l'employait à fabriquer surtout une sorte de vin (3). Mais aussi, la maison dans laquelle elle se trouvait était à l'abri de tout malheur.

Le suc de *l'euphorbe* (4) était un remède contre le venin des serpents, « mais on mettait beaucoup au dessous de ce suc celui qu'on tire dans la Gaule du *chamelæa*, plante qui porte des grains de coccus ».

On a voulu identifier le *limeum*, cité par Pline (5), avec la jusquiame. La jusquiame qui fut toujours chère aux magiciens, joua son rôle chez les Druides, et servit aussi, nous dit Lucius Apuleius, à invoquer la pluie en temps de sécheresse. Mais le limeum était l'hellebore blanc de la Haute Provence. Le fait d'ailleurs d'en empoisonner les flèches et surtout d'en purger les bœufs le prouve. Je n'ai pas, en effet, besoin de faire remarquer qu'au temps même du bon La Fon-

---

(1) Pline, XXI, 43. — XXVII, 48, 50. — Galien : De Simpl. medic. temp. VIII, 13, 2 (cités par Jullian). Andromachos, d'après Galien, mentionne le nard qu'il attribue à la Galatie.

(2) Pline, XXV, 46, Littré.

(3) A propos de vins, Dioscoride cite dans : « De la matière médicale », un vin résiné qui se préparait en Galatie.

(4) Pline, XXV, 38, Littré.

(5) Pline, XXVII, 76, Littré. Voir de plus, pour discussion et bibliographie, Jullian : Histoire des Gaulois, II, page 272, note 1.

taine, l'hellebore était considéré comme un drastique violent. Les Gaulois avaient donc fait pour cette plante des observations judicieuses.

Je ne sais si on peut en dire autant de leur *contre-poison* « l'écorce de chêne ou, selon d'autres, une feuille appelée *coracium*, parce que le corbeau (*corax*) a recours à cette feuille lorsqu'il a goûté à ce poison ? » (1).

Ce rôle du corbeau, qui désigne les plantes salutaires, existe encore en Basse Bretagne. L. F. Sauvé (2) dit qu'il faut le ministère de cet oiseau pour trouver à la teigne son remède, qui n'est pas autre chose que l'hydrocharis ou patte de corbeau. De cet oiseau prophétique et médecin de lui-même, les Gaulois nous ont laissé, comme du serpent, quelques représentations figurées.

J'en ai fini avec la matière médicale chez les Gaulois et chez les Druides. Je n'ai pas cité toutes les plantes auxquelles Pline fait allusion; mais le peu de renseignements qu'il nous en donne ne permet pas toujours de les reconnaître (ainsi du *halus*, liv. XXVI), ou de juger si nos ancêtres les employaient, et les employaient judicieusement, comme l'*absinthe*, admirée pourtant en qualité de vermifuge (liv. XXVII), le *fenouil* (liv. XX), le *drancunculus* ou serpentaire (liv. XXV).

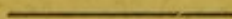
Mais à quoi bon donner une sèche énumération de plantes, ou répéter pour chacune d'elles le récit des mêmes pratiques? Je crois avoir déjà prouvé ce que j'avais tout à l'heure, c'est que les Druides guérisseurs furent de bons observateurs sans doute et surent parfois remarquer les qua-

---

(1) Pseudo Aristote : Singularités merveilleuses, 86.

(2) L.-F. Sauvé : Charmes, oraisons et conjurations magiques de la Basse-Bretagne, revue celtique, n° 6.

lités naturelles des végétaux; mais consciemment ou inconsciemment, et semblables en cela à tous les prêtres guérisseurs des religions primitives, ils s'inquiétèrent bien moins des propriétés naturelles d'une plante, que des pratiques occultes qui avaient pour but de lui donner ou d'augmenter sa vertu.



## CE QU'EST DEVENU LE DRUIDISME CE QU'IL EN RESTE

Ce n'est point par une vaine curiosité que j'ai l'intention d'examiner dans ce chapitre quelle fut la destinée dernière des Druides. Il me semble que ma conception du Druide-guérisseur finira de s'éclairer si, de notre préhistoire, je fais une rapide incursion dans notre histoire nationale.

Je ne me demande pas si le Druidisme portait en lui-même une cause de destruction. Il nous est trop peu connu pour que nous puissions bien le juger. Quant au Druidisme médical, il aurait évolué, comme la médecine religieuse dans tous les pays, du « mysticisme et de la théurgie », suivant les termes de Bouchut, vers l'empirisme de plus en plus scientifique et raisonné.

Mais pour cela, il eut fallu que le Druidisme, laissé à lui-même, put faire son évolution naturelle, car « la prêtrise, comme dit C. Jullian, dans tous les pays, a la vie dure ; elle se transforme, et ne meurt pas ».

Cette transformation avait commencé à s'effectuer ; le pouvoir civil, en grandissant, rejetait de plus en plus les prêtres dans leur domaine religieux ; et cette division du travail ne pouvait que favoriser les recherches scientifiques des Druides.

Mais deux facteurs nouveaux de destruction entrèrent alors en scène : la conquête romaine, et le christianisme.

César ne nous dit pas quel rôle jouèrent les Druides dans la lutte contre Rome. Nous savons que Diviciac eut une existence agitée et malheureuse (1) et fut réduit à demander la protection du général romain. A mesure que l'empire s'étendait en Gaule, les Druides reculaient dans la profondeur des forêts, ou sur des îlots inaccessibles où les Druidesses les avaient précédés. Auguste défendit aux Gaulois, revêtus du titre de citoyen romain, l'exercice de leur culte. Tibère, suivant Pline (2) « a supprimé les Druides, et cette tourbe de prophètes et de magiciens », c'est-à-dire ceux, sans doute, qui exerçaient l'art de guérir. Nous ne savons comment se fit la persécution, mais sous Claude, elle prit un caractère barbare (3). On alla jusqu'à livrer au bourreau un chevalier romain du pays des Voconces, qui portait sur lui un œuf de serpent, pour favoriser le sort d'un procès (4).

Il n'y eut bientôt plus de repères assez cachés pour protéger les Druides, que d'Arbois de Jubainville compare heureusement aux protestants après la révocation de l'édit de Nantes. La Bretagne fut leur dernier refuge. « La loi de Claude, qui abolissait le culte druidique, et ordonnait l'extermination de ses prêtres, avait été transportée dans la Bretagne et appliquée avec toute l'inhumanité romaine par les gouverneurs et leurs soldats. Partout où pénétraient les légions, les temples étaient profanés, les autels renversés, les prêtres égorgés, les collèges de femmes consacrées livrés à

---

(1) César, I, 20.

(2) Pline, XXX, c. 1.

(3) Suétone : Vie des douze César-Claude, c. 25.

(4) Pline, XXIX, c. 3.

tous les outrages de la soldatesque, et les vieilles forêts, sanctuaires des mystères d'Hésus, tombaient l'une après l'autre sous la hache. Les Druides fuyaient devant la persécution. De proche en proche, ils reculaient vers l'ouest, à mesure que s'avançaient les conquêtes de Rome et les limites de sa province (1) ».

La petite île de Mona fut le dernier et le plus âpre refuge des mystères sacrés. Suétonius, lieutenant de Néron, y porta le carnage, et l'on vit courir des femmes, des Druidesses, sans doute, qui, comme des furies, en appareil funèbre, les cheveux épars, portaient des torches enflammées ; et, tout autour, les Druides, les bras levés au ciel, prononçaient d'effroyables imprécations (2).

Mais, malgré tout, l'île de Mona resta un des sanctuaires principaux du Druidisme en Grande-Bretagne : et la Bretagne continentale conserva aussi des représentants de l'ancienne doctrine. C'est le christianisme qui lui porta le dernier coup, en le persécutant ou en se l'assimilant.

La nouvelle religion, avide de régner seule sur les âmes, entra en lutte avec les anciennes croyances. Saint Patrice, en Irlande, eut, disent toutes ses légendes, plusieurs rencontres mémorables avec les Druides. Leconte de Lisle a dramatisé l'une d'entre elles (3).

Mais les Druides restaient en honneur auprès des comtes bretons. Au vi<sup>e</sup> siècle, Modéran, évêque de Rennes, et Arise, évêque de Nantes, firent rendre par Conan-Mériadeck, aux Etats généraux de Rennes, un décret qui exilait pour tou-

---

(1) Am. Thierry : Histoire des Gaulois, II, page 485.

(2) Tacite : Annales, livre XIV, c. 29 et 30.

(3) J. Vianey : Les sources de Leconte de Lisle, Montpellier, 1907.

jours les prêtres de la religion celtique. Ils furent encore dispersés plus tard par saint Gildas ; et les prêtresses, qui s'étaient d'abord réfugiées dans l'île de Sein, puis dans les grottes profondes de Plouharnel, poursuivies et chassées, subirent un sort pareil (1).

Mais une religion, pour si victorieuse, pour si jalouse qu'elle soit, ne peut, en s'établissant dans un pays, en chasser entièrement les vieilles croyances. Elle est contrainte d'entrer en composition avec elles, et conquise à son tour, elle adopte leurs pratiques. C'est ainsi que les anciens dieux ou les génies se confondent avec les saints ; les fêtes païennes deviennent des fêtes chrétiennes, et la Saint-Jean au solstice d'été, remplace les feux de Bélénus ; les vertus thérapeutiques des sources, des arbres ou des fontaines sont mises sous la protection de quelque saint, ou sont christianisées d'une autre manière. S'il le faut, même, certaines pierres sont transportées dans des églises et deviennent l'objet de nombreux pèlerinages. On détache des fragments de tombeaux ou de statues, et c'est le culte des pierres renouvelé des Druides (2). Suivant Grégoire, de Tours, on grattait la pierre du tombeau de saint Marcel, à Paris, et sa poussière, infusée dans un verre d'eau, passait pour un puis-

---

(1) D'après d'A..., légendes bretonnes, Paris, 1863.

(2) Le culte de la pierre a persisté en Gaule au v<sup>e</sup> siècle, comme nous l'apprend le 23<sup>e</sup> canon du concile d'Arles ; au vi<sup>e</sup> siècle, ainsi que nous le voyons dans le canon XXIII d'un concile tenu à Tours, le 18 novembre 567 ; au viii<sup>e</sup> siècle, on peut supposer que le culte des pierres existe encore, en lisant le chap. 65 d'un capitulaire de Charlemagne qui paraît avoir été promulgué le 23 mars 789 (H. d'Arbois de Jubainville, revue celtique, le culte des menhirs dans le monde celtique, 1906).

sant spécifique contre nombre de maladies (1). A Saint-Cernin-des-Bois, les pèlerins raclaient la statue de Saint Plotat, et en faisaient boire la poussière aux petits rachitiques, après l'avoir délayée dans l'eau puisée à une fontaine (2). Et de nos jours, voici que fleurit encore le culte de la pierre. Au lieu dit Saint-Clément, commune de Vounas, dans l'Ain, les jeunes mères, pour apaiser les cris de leurs nourrissons, leur font prendre des fragments d'une pierre placée au milieu des vignes ; l'eau de la rayure de la « Pierre qui pleure », à Saint-James (Manche), guérit la fièvre, plusieurs maladies de l'enfance, et les affections des yeux, etc. (3).

C'est toujours le même geste ancestral que l'on retrouve dans ces pratiques, soit qu'elles se présentent dans leur pureté originelle, soit qu'on les ait associées au culte des saints (4).

Cependant, les Druides et les Druidesses n'avaient pas entièrement disparu. Quand le christianisme eut absorbé des cultes anciens tout ce qu'il pouvait en prendre, il rejeta dédaigneusement le surplus, qui représenta les croyances impies. Les anciens prêtres des anciens dieux devinrent les sectateurs de sciences maudites : Ce furent des sorciers ou

---

(1) Dulaure : Histoire de Paris, cité par Sebillot.

(2) Lex : Culte des eaux de Saône-et-Loire, cité par Sebillot.

(3) Coutil : Mégalithes de la Manche, cité par Sebillot.

(4) Pour s'en assurer, il suffit de feuilleter les nombreux et très intéressants ouvrages des Folk-loristes. En tête, se place le recueil de Sebillot en 3 vol. : Le Folk-lore de France. Paris, 1904, 1905, 1906. — Voir encore : Fraysse, le Folk-lore du Baugeois, Baugé, 1906, en particulier pour les saints guérisseurs ; Tradition's and Hearthside stories of West Cornwall, by W. Bottrell, London, 1870, pour les survivances dans la Grande-Bretagne, etc.

des sorcières qu'on brûla sans scrupule au nom de la religion nouvelle.

Mais le peuple, malgré sa christianisation naissante, conservait pour ses anciennes croyances, par atavisme et parce qu'elles frappaient davantage son esprit, un vieux fond de sympathie irréductible. Ses dieux et ses déesses demeurent de bons génies, de bonnes dames ou dames blanches, des géants, des lutins ou des fées. On redouta bien toujours, et davantage peut-être qu'autrefois, le prêtre sorcier, puisqu'il pactisait maintenant avec le diable, mais on n'alla pas moins consulter ce jeteur de sorts, ce conjurateur qui renouvelait à son gré les « protections », ce charmeur de vents, et toutes les sorcières de carrefour. Et la médecine eut beau se séparer de la religion, et, science à part, se développer suivant des observations précises, il se trouva toujours, à côté du praticien, quelque sorcier, aux succès plus ou moins grands, mais dont parfois la vogue fabuleuse fit qu'après sa mort son tombeau, sa fontaine continuèrent à accomplir de soi-disants miracles, si bien que l'Eglise crut nécessaire parfois d'en faire un Saint guérisseur et de sanctifier, pour son plus grand bénéfice, toutes les pratiques se rapportant aux reliques du nouveau Bienheureux.

De nos jours, la sorcellerie existe encore. On peut trouver au plus profond de nos provinces des donneurs de charmes, des vendeurs de talismans ou de simples. Ce sont des héritiers des Druides, mais que la foule superstitieuse et crédule auraient créés, s'ils n'existaient pas. Les formules abracadabresques se sont modifiées avec le temps. Le signe de la croix, « Amen » ou « Jésus » ont remplacé d'autres mots ou d'autres gestes ; mais le fond demeure le même et les formules thérapeutiques ont peu varié. Elles se sont conservées dans les couches populaires qui restent leur dernier refuge, à mesure que les sorciers ou sorcières deviennent moins nom-

breux. J'en ai déjà donné plusieurs exemples dans mon chapitre de matière médicale. Les ouvrages des folk-loristes nous offrent l'embarras du choix. Je puis citer au moins une formule magique que rapporte Sauv  et dont il fait remarquer, apr s le portugais Coelho, l'analogie avec une autre formule que nous a conserv e Marcellus. C'est une invocation contre le bubon (gwerbl) ou ad nite quelconque,  tre malfaisant, implant  chez nous, et qu'il faut faire fuir en r citant sans perdre haleine : « Le bubon a neuf filles : de neuf, elles sont r duites   huit — de huit   sept — de sept   six — de six   cinq — de cinq   quatre — de quatre   trois — de trois   deux — de deux   une — de une   rien, apr s s' tre bris  le cou et s' tre jet e   la mer. » Cela s'appelle « d compter » le bubon (1).

En somme, et pour conclure, la m decine des Gaulois au temps des Druides ne repr sente pas dans l'histoire de l'art m dical une exception singuli re. Elle fut pareille   la m decine de tous les peuples   leurs d buts, m decine consistant en pratiques magiques ou superstitieuses, avec parfois quelques observations plus ou moins pr cises sur les propri t s des eaux, des min raux, des plantes. Il ne nous est pas d fendu, non plus, de supposer que la principale m thode des Druides fut inconsciemment pareille   celle de Puys gur 2.000 ans apr s, lequel attribuait   l'arbre de la place de Busancy, qu'il avait magn tis , des propri t s remarquables, tout comme   un ch ne gaulois. La fa on de donner un m dicament valait mieux que ce m dicament lui-m me ; et nul ne songerait aujourd'hui   nier l'influence du geste qui impres-

---

(1) L.-F. Sauv  : Charmes, oraisons et conjurations magiques dans la Basse-Bretagne, revue celtique, n  6.

sionne le malade. C'est ainsi que les fontaines sacrées des Gaulois pouvaient accomplir, comme les eaux de Lourdes, certains miracles sensationnels.

Mais, si je ne pense pas que nous puissions tirer quelque profit scientifique de l'étude de la médecine chez les Druides, j'ai cru devoir, néanmoins, essayer d'éclaircir un point encore obscur de l'histoire de notre art, et d'un intérêt tout spécial par ses rapports avec l'histoire de nos mœurs et de nos origines.

« Je reconois qu'il falloit, pour l'entreprendre, plus de savoir que je n'en ai ; mais je me flatte que les honêtes gens seront assez équitables pour me tenir conte de mes foibles efforts (Le Clerc, 1696). »

---

Vu et approuvé :  
Montpellier, le 23 juillet 1908.

Le Doyen,  
MAIRET.

Vu et permis d'imprimer :  
Montpellier, le 23 juillet 1908.

Le Recteur,  
A. BENOIT.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Préface.....	7
Le Druidisme : Origine, hiérarchie, caractéristiques.....	13
Les Druides guérisseurs.....	18
La matière médicale des Druides.....	23
Ce qu'est devenu le Druidisme. Ce qu'il en reste.....	39

---

## SERMENT

*En présence des Maîtres de cette École, de mes chers condisciples, et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.*

*Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque!*